



Guide officiel du classement des grains

1^{er} août 2007

Régions

Région du Pacifique	Tél. : 604-666-0488	Télec. : 604-666-8703
Région des Prairies	Tél. : 204-983-3308	Télec. : 204-983-5382
Région de Thunder Bay	Tél. : 807-626-1400	Télec. : 807-623-8701
Région de Bayport.....	Tél. : 519-436-3190	Télec. : 519-436-3195
Région de l'Est	Tél. : 514-283-3873	Télec. : 514-283-5050

Centres de services

Brandon	Tél.: 204-726-7665.....	Télec. : 204-726-7676
Calgary	Tél. : 403-292-4210	Télec. : 403-292-5075
Melville	Tél. : 306-728-6820	Télec. : 306-728-6821
Moose Jaw	Tél. : 306-692-2141	Télec. : 306-694-1488
Saskatoon	Tél. : 306-975-5714	Télec. : 306-975-4258
Weyburn	Tél. : 306-848-3350	Télec. : 306-848-3353
Winnipeg	Tél. : 204-983-2790	Télec. : 204-984-5131

Qualité ● Service ● Innovation

1. Détermination du poids spécifique

Le poids spécifique est le poids d'un volume mesuré de grain exprimé en kilogrammes par hectolitre.

Équipement exigé pour déterminer le poids spécifique

Mesure de 0,5 litre	Tasse cylindrique dont les dimensions intérieures sont de 90 mm et la hauteur, de 77,5 mm. La mesure est calibrée de façon à contenir 500 ml d'eau, ± 1 ml, à 20 °C.
Entonnoir Cox	Entonnoir dont l'orifice est de 3,81 cm et la hauteur, de 4,41 cm à partir de l'orifice jusqu'au haut de la mesure; sert à verser uniformément le grain dans la tasse d'un demi-litre.
Baguette	Morceau de bois dur rond, 2,2 cm de diamètre, et environ 23 cm de long.
Balance	Toute balance métrique électronique approuvée par la CCG.
Dispositif d'interface avec l'ordinateur	Aux fins d'inspection par la CCG, la balance électronique est interfacée à un ordinateur avec logiciel qui convertit les grammes de la mesure Ohaus d'un demi-litre en kilogrammes par hectolitre. Si le dispositif d'interface n'est pas disponible, vous pouvez faire la conversion du poids spécifique en consultant les tableaux fournis par l'unité des statistiques de la CCG.
Tableaux de conversion du poids spécifique	Servent à convertir en kilogrammes par hectolitre le poids obtenu en utilisant la mesure Ohaus d'un demi-litre.

Procédure

1. Versez le grain à analyser dans la mesure d'un demi-litre jusqu'au point de débordement.
2. Assurez-vous que la plaque est insérée dans l'entonnoir Cox.
3. Versez le contenu de la mesure d'un demi-litre, plus une petite poignée supplémentaire, dans l'entonnoir Cox.
4. Placez la mesure d'un demi-litre sur un support solide.
5. Placez l'entonnoir Cox par dessus la mesure d'un demi-litre afin que les pieds entaillés de l'entonnoir soient fixés solidement sur le bord de la mesure.
6. Retirez rapidement la plaque de l'entonnoir Cox pour que le grain coule uniformément dans la mesure d'un demi-litre.
7. Enlevez tout doucement l'entonnoir Cox du haut de la mesure d'un demi-litre afin de ne pas remuer le grain.
 - ▲ **Important** : Tout secouage de la tasse à ce point-ci occasionnera le tassement du grain dans la mesure et pourrait donner des résultats inexacts.
8. Placez la baguette de bois dur sur le bord de la mesure d'un demi-litre et, en faisant trois mouvements égaux en zigzag, nivelez le grain excédentaire dans la mesure.
9. Versez le grain qui reste dans la mesure d'un demi-litre dans le plateau réceptif de la balance.
10. Déterminez le poids en grammes du grain dans le plateau de la balance.
11. Convertissez les grammes en kilogrammes par hectolitre.

Remarque : La formule de conversion de la CCG tient compte du tassement des divers grains et est incorporée au logiciel du système ISA et aux tableaux de conversion. Doubler le poids du grain dans la mesure d'un demi-litre et diviser par dix ne peut être utilisé pour déterminer avec exactitude le poids spécifique exprimé en kg/hl.

À l'exception du maïs, le poids spécifique est déterminé sur un échantillon nettoyé, après avoir extrait les impuretés selon les procédures décrites pour chaque classe de grain.

Le poids spécifique du maïs est déterminé avant d'extraire le maïs fendillé et les matières étrangères. Dans les silos de collecte de l'Est canadien, le poids spécifique est déterminé après l'extraction des impuretés.

Remarque : Les échantillons sont classés *Échantillon – Poids léger* seulement si le poids spécifique est inférieur au minimum établi pour la classe de grain en question, conformément à l'Ordre de priorité stipulé dans le *Glossaire* du Guide officiel du classement des grains.